

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 FEVRIER 2012

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Julien DURAND, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Jean-Marie ROSAY.

**Excusés** : Stéphane BOUVERET avec pouvoir à Gabriel MOULIN,

**Absents** : Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Michel PEYPE

### I° - CHOIX DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire distribue un tableau récapitulatif qui résume les estimatifs des travaux de voirie communale établis par la Direction Départementale des Territoires de Beaune.

La liste des travaux de voirie a été établie à partir des différentes visites de terrain effectuées en 2011 par le Conseil et des constats de dégradation des voies communales.

La liste a été établie comme suit:

1. Rue du Patis : Busage des fossés des 2 côtés
2. Route de l'étang : 130m de réfection de la chaussée dans la montée des Rotures
3. Rue Gavignet : Busage des fossés
4. Rue du Bon Puits : Busage d'un fossé
5. Route de St François : Remise en état de l'écoulement des eaux pluviales et mise en sécurité des accotements
6. Route de St François : 1200m de réfection de la chaussée dans la traversée du bois

Devis estimatifs correspondants

	Travaux	Estimation € HT DDT Beaune
Rue du Patis	Busage 2 côtés	26 900
Route de l'étang sur 130 m	Réfection chaussée	26 200
Rue Gavignet	Busage 2 côtés	23 500
Rue du Bon Puits	Busage à droite	6 500
Route de St François	Busage fossés	24 750
Route de St François sur 1200 m	Chaussée en enrobé <b>OU</b>	75 000
Route de St François sur 1200 m	Chaussée bi-couche	39 000

Après discussion, il en ressort les priorités suivantes:

1. Route de l'étang – Remise en état de la chaussée dans la montée entre les deux virages du Pré au Lyon aux Rotures. 130 mètres pour environ 26 200 €HT
2. Route de Saint François – Remise en état de l'écoulement des eaux pluviales et des accotements pour environ 24 750 €HT
3. Route de Saint François – Re-surfage de la chaussée sur 1200 mètres pour environ 39 000 €HT

Les montants estimés conduisent à étaler ces travaux sur plusieurs exercices.

Les dossiers de demandes de subventions au Conseil Général seront établis sur cette base et doivent être transmis à la DDT Beaune avant le 15 Février.

Pour 2012, les 2 premières priorités sont prises en compte; la troisième pourra être traitée en 2013.

**Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du document des devis estimatifs et après en avoir délibéré, définissent les priorités des travaux de voirie selon la liste ci-dessus, pour des montants individuels estimés à 26 200 €HT pour la route de l'étang, 24 750 € HT pour les écoulements et les accotements de la route de St François en 2012 et 39 000 €HT pour le re-surfage de la route de St François en 2013.**

## II° - ORIENTATIONS DU BUDGET 2012

Les comptes 2011 sont en cours de finalisation par la Trésorerie Générale.

Le Maire donne les grandes lignes des résultats 2011. L'excédent de fonctionnement se monte à environ 6 000 Euros. Le budget d'investissement a peu varié car il n'y a pas eu de travaux significatifs.

Les revenus pour 2012 devraient être équivalents à ceux de 2011, les frais de fonctionnement sont en hausse régulière, ce qui ne laisse que peu de marge pour les investissements.

En considérant les prévisions de travaux définis ci-dessus, il est primordial d'obtenir les subventions demandées pour pouvoir exécuter ces travaux de voirie.

En cours d'année, le SIVOS devra définir les coûts de fonctionnement et les investissements correspondants à la mise à niveau des écoles.

## III° - QUESTIONS DIVERSES

- Comment mieux utiliser le logement communal ? Question à prendre en compte en fonction des orientations du SIVOS.

- Demande de certains parents d'élèves pour mieux sécuriser les abords de l'école et le stationnement des bus.
- La tondeuse sera révisée en février par le fournisseur à Auxonne.
- Le chemin de l'étang du milieu est à baliser en fonction des données du cadastre pour permettre aux riverains de débroussailler. Si nécessaire le bois qui a poussé sur le terrain communal pourrait être vendu sur pied.
- Le Maire a déposé une plainte à la Gendarmerie pour dégradation du panneau d'affichage communal et des boîtes aux lettres situées sous l'abri bus.

*L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée 19:30 heures*